



Partageons nos espaces naturels

Sportifs ou simples randonneurs en famille, nous sommes de plus en plus nombreux à fréquenter la montagne et à s'y ressourcer. Derrière les magnifiques paysages que nous parcourons, il y a une histoire, une activité économique : le travail patient de celles et ceux qui prennent soin des troupeaux qui y pâturent.

Le retour du loup depuis 1997 dans l'ensemble des massifs alpins (une meute de loups s'est installée dans notre secteur), rend nécessaire une protection accrue des troupeaux, notamment la nuit.

Le chien de protection apparaît comme la mesure la plus efficace, en l'associant avec le regroupement des animaux dans un parc. En tant que canidé, le chien de protection possède en effet des capacités similaires à celles du loup et peut ainsi défendre au mieux les moutons et les chèvres.

Elevé avec le troupeau, le chien de protection en fait partie intégrante. Il en suit les règles de vie et les rythmes, le respecte et le protège par instinct. Le rôle du chien de protection est avant tout dissuasif, par son aspect de « gros chien blanc » et ses aboiements sonores.

Deux races sont les plus fréquemment rencontrées, le Montagne des Pyrénées (le Patou) et le Berger des Abruzzes (ou d'Anatolie).

Contrairement aux chiens de conduite qui se tiennent aux côtés du berger, le chien de protection peut s'éloigner du troupeau dès qu'il a détecté un intrus.

En tant que promeneur, il vous appartient de prendre en compte la présence de chiens de protection dans vos comportements.

Un chien de protection n'est pas considéré comme en état de divagation, lorsqu'il est en charge de protéger son troupeau, alors même qu'il est hors de portée de voix de son maître.

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut perturber la bonne marche du troupeau et le travail du berger : elle met le chien de protection en alerte.

À votre approche, le chien de protection vient vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois, il peut tenter de vous intimider en aboyant.

- Si vous croisez un troupeau, contournez-le largement pour ne pas perturber les animaux. Quittez le sentier si besoin.
- **Attention aux comportements qui vous semblent anodins** (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un chien de protection, un mouton, un agneau...) : les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !
- Face à un chien de protection, **adoptez un comportement calme et passif** pour

le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour.

- Si vous êtes accompagné de votre chien, **tenez-le en laisse** : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive des chiens de protection. **Ne le prenez pas dans vos bras**. En cas de conflit, lâchez la laisse.
- Si vous êtes munis de **bâtons de randonnée**, ne menacez pas les chiens et gardez-les la **pointe vers le bas**, contre vous.
- Si vous êtes à **vélo**, il est **préférable d'en descendre** et de marcher à côté.
- **Dans tous les cas, arrêtez-vous** : cela permet aux chiens de protection de vous identifier.



LE CHIEN DE PROTECTION

TRAVAILLE EN AUTONOMIE
POUR PROTÉGER
LES TROUPEAUX CONTRE
LES PRÉDATEURS.

ABOIE, COURT
ET S'INTERPOSE POUR
ÉLOIGNER LES INTRUS,
C'EST NORMAL.

ATTENTION ICI Zone de troupeaux et de chiens de protection : adoptez les bons comportements !

Pour leur sécurité et la vôtre, les chiens de compagnie ou de chasse sont fortement **déconseillés** à proximité des troupeaux.

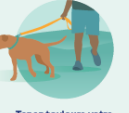
→ **DANS UNE ZONE DE TROUPEAUX ET DE CHIENS DE PROTECTION**


Contournez largement le troupeau, sans vous mettre en danger.


Marchez doucement. Descendez de vélo.


Restez groupés. Parlez distinctement, sans crier, pour vous signaler.


Respectez les clôtures. Refermez les portillons après votre passage.


Tenez toujours votre chien en laisse.

→ **EN CAS DE RENCONTRE AVEC LE CHIEN**

Ne caressez pas et ne nourrissez pas les chiens.


Arrêtez-vous : les chiens vont venir vous sentir pour vous identifier. Ne forcez pas le passage.


Ne fuyez pas et ne tournez pas le dos aux chiens. Ne les fixez pas dans les yeux.


Tenez un objet entre les chiens et vous (sac, vélo, veste...). Évitez les gestes brusques et ne les menacez pas.


En cas de conflit, lâchez la laisse. Ne vous interposez pas et ne prenez pas votre chien dans les bras.


Une fois que les chiens se calment ou s'éloignent, reprenez votre chemin en marchant et en gardant vos distances.

Ensemble, respectons le travail des éleveurs et des bergers, en adoptant ces bons réflexes pour la sécurité de tous et la tranquillité des animaux.

PLUS
D'INFOS
+ English



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser, il est possible de se rendre sur **Pasto-kezako.fr**, 1^{er} site d'information dédié à la sensibilisation au pastoralisme.

Vous y trouverez de nombreuses informations pour mieux comprendre les activités pastorales.

N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil pour préparer vos futures sorties !

www.pasto-kezako.fr ou flasher le QRcode ci-dessous :

